



Syndicat
national de
l'environnement

Profession de foi

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'AESN



La Commission Consultative Paritaire (CCP) concerne uniquement les agents contractuels de l'agence. Elle traite des cas individuels.

A la différence des autres instances, la loi de transformation publique a maintenu l'intégralité de ses compétences.

La CCP est le lieu privilégié pour discuter des carrières et de l'emploi des contractuels.

La CCP est consultée sur l'attribution des mois de bonification et les promotions.

La CCP traite des recours (refus d'autorisation de temps partiel, de télétravail...), des questions de mobilité interne, des licenciements, des demandes de révision du compte-rendu d'entretien professionnel, du réemploi après mobilité, et de toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle.

La CCP est obligatoirement saisie lorsqu'une procédure disciplinaire importante est engagée à l'encontre d'un agent ; elle joue alors le rôle de commission de discipline.

La CCP est un outil de régulation majeur, intervenant notamment pour éviter les abus de pouvoir et les injustices en matière de gestion individuelle des personnels.

Toujours engagé pour votre avenir

Le Sne-FSU est le seul syndicat représentatif dans les 6 agences de l'eau, dans les 6 conseils d'administration et au niveau ministériel.

Fort de son expertise technique et juridique, il contribue au dialogue social par des propositions argumentées et par la diffusion de positions nationales stratégiques.

Ses actions sont coordonnées en inter-agences pour mieux défendre les agents et les agences.

Le Sne-FSU consulte et informe (HMI, Flash, lettres ouvertes) et fait des compte-rendus de toutes les réunions avec l'administration (instances locales et COSUI).

Renouvelez-nous votre confiance !

Elections du 1^{er} au 8 décembre 2022 , votez Sne-FSU

CCP NOTRE BILAN 2019-2022

Remettre de l'humain au cœur des décisions !

Sur la période 2019-2022, fort.e.s de votre confiance et de votre soutien, vos représentant.e.s Sne-FSU ont notamment :

- veillé à une répartition juste et équitable des attributions de mois de bonification, examiné et proposé des agents pour les éventuelles attributions de reliquats de mois de bonification ;
- veillé au respect des droits individuels (versement de la prime de déménagement, indemnités de licenciement pour inaptitude physique, explicitation des refus de postes, déroulement des entretiens annuels) ;
- demandé la présentation détaillée une fois par an des refus de mobilité ;
- obtenu l'édition d'un bilan détaillé des montants des indemnités de départ volontaire accordées par l'administration ;
- participé à la rédaction et adopté un règlement intérieur de la CCP pour améliorer la qualité du dialogue social ;
- rappelé, à l'occasion de chaque CCP, le besoin d'échanges sur les promotions entre les agents et leurs supérieurs hiérarchiques lors des entretiens annuels.

Vos représentant.e.s Sne-FSU ont également eu l'occasion :

- d'accompagner les demandes de ruptures conventionnelles pour garantir les meilleures conditions possibles de départ ;
- d'accompagner les collègues dans leurs recours suite à la mise en œuvre des nouvelles règles d'application du temps partiel ;
- de vérifier la bonne application des textes statutaires à l'occasion des changements de niveau ;
- de promouvoir le traitement équitable des candidatures internes et externes sur les postes ouverts.



CCP NOS PRIORITÉS POUR 2023-2026



En siégeant à la CCP, vos représentant.e.s Sne-FSU auront à cœur de :

- faire respecter les textes (statut),
- être force de proposition,
- garantir un traitement équitable des agents quelles que soient leurs catégories, leurs fonctions ou leurs directions,
- accompagner tous les agents qui le demanderont dans leurs démarches (demandes de télétravail, candidatures spontanées ou réorganisations imposées, entretiens individuels, recours...),
- n'exercer aucun clientélisme,
- garantir la confidentialité de tous les dossiers individuels,
- vous informer régulièrement (comptes rendus d'instances) et assurer un retour ciblé sur les cas individuels (promotions, avancements),
- faire reconnaître par la direction les cas de détresse professionnelle pour faire évoluer ces situations par des propositions individuelles satisfaisantes aussi bien pour l'agent que pour l'agence,
- vérifier le respect des engagements de l'administration en matière d'absence de mobilité géographique forcée,
- privilégier les discussions amiables avant toute procédure contentieuse et garantir que l'agence de l'eau protège ses agents (Loi déontologie),
- mettre en place un suivi des situations individuelles difficiles en assurant le lien avec la formation spécialisée Hygiène et sécurité du CSA quand certaines peuvent entraîner un risque collectif,
- Former les membres de la CCP,
- Obtenir dès 2023 une présentation des outils internes de gestion des promotions par la DRH.

Toujours engagé pour votre avenir



Syndicat
national de
l'environnement




VOS CANDIDATS À LA CCP DE L'AESN



Syndicat
national de
l'environnement

*Fort.e.s de nos compétences,
fièr.e.s de nos missions, engagé.e.s pour votre avenir*



1 - Sabine LABOUREL
Châlons-en-Champagne



6 - Nicolas HANNETEL
Nanterre



2 - Claude FOURNIER
Rouen



7 - Juliette WEIL-MOUGEOT
Rouen



3 - Cindy LAILLER
Nanterre



8 - Marie-Anne PETIT
Nanterre



4 - Adrien PETIT
Nanterre



9 - Marianne GRANDE
Sens



5 - Anne-Sophie BALLARD
Sens



10 - Jérôme RATIARSON
Rouen